



**Addendum / Addenda**

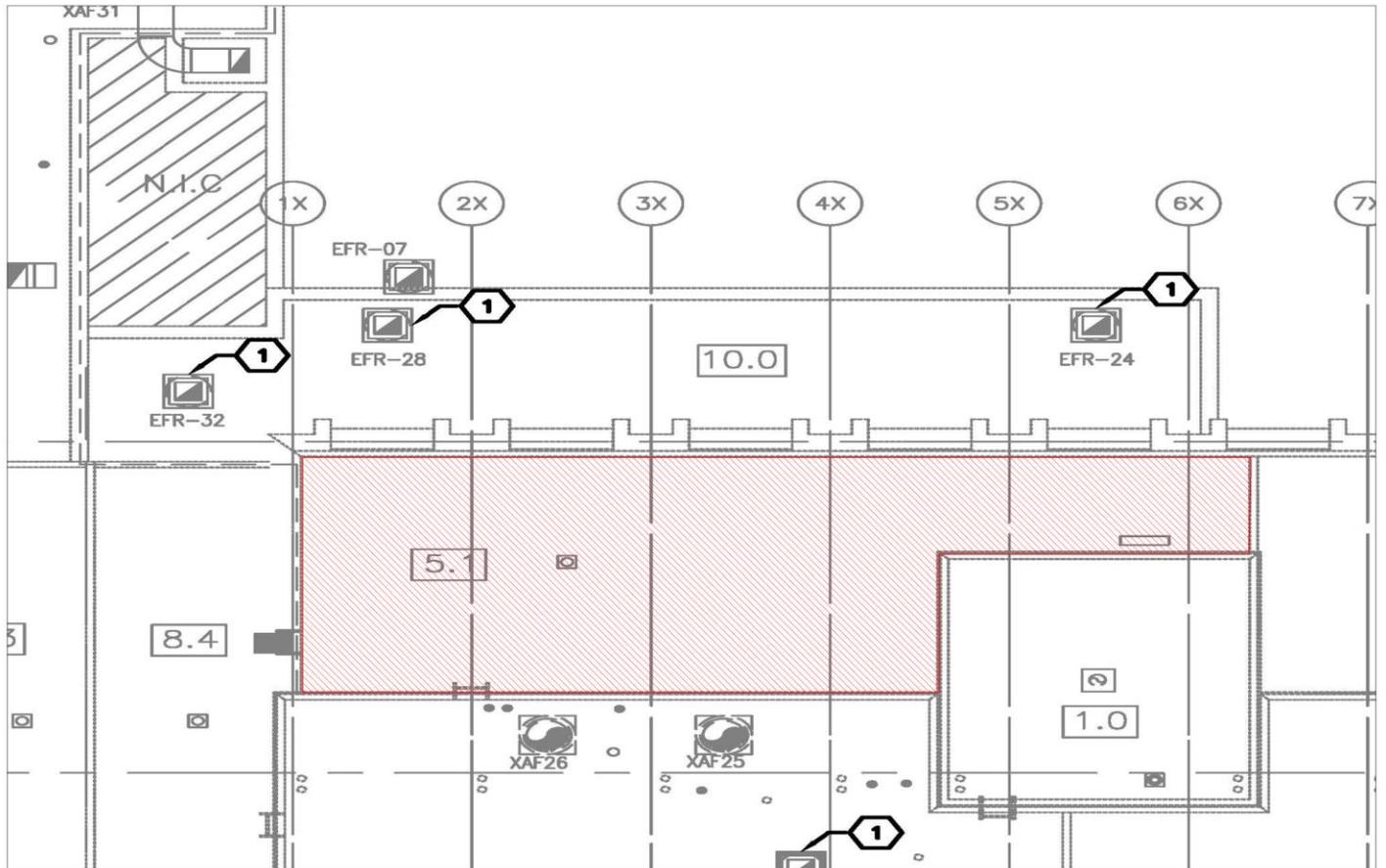
No./N<sup>o</sup>  
2

Project Description / Description de projet <b>Halifax Roofing Replacement/ Remplacement de la toiture à Halifax</b>		
Solicitation No./ No de sollicitation <b>20-58044</b>	Project No./N <sup>o</sup> de projet <b>HFX01-5848</b>	W.O. No./N <sup>o</sup> d'ordre de travail <b>A1-011344-10</b>
Project Engineer / Ingénieur de projet <b>Barry O'Brien</b>		Date <b>August 17, 2020</b>
<b>Notice:</b> This addendum shall form part of the tender documents and all conditions shall apply and be read in conjunction with the original plans and specifications.		<b>Nota:</b> Cet addenda fait partie intégrale des dossiers d'appel d'offres; toutes les conditions énoncées doivent être lues et appliquées en conjonction avec les plans et les devis originaux.

Bonjour,

Veillez trouver les questions / demandes de clarification suivantes pour l'appel d'offre mentionné :

1. Le refroidisseur existant à retirer devra-t-il être mis hors service ou dégazéifié ? **Cette unité a déjà été dégazée/mis hors service par la CNRC.**
2. Devons-nous allouer la déconnexion, l'enlèvement et la reconnexion temporaires de petites unités de climatisation sur les dormants ? **Oui, veuillez allouer.**
3. Quelle est la longueur des tuyaux de réfrigération existants associés à l'unité de climatisation à enlever sur le DWG A-101 ? **La portée des travaux est seulement d'enlever l'unité du mur/revêtement. CNRC enlèvera les conduites à l'intérieur du bâtiment. Cette unité sera également mise hors service/dégazée avant de commencer les travaux.**
4. Les drains de toit existants ne sont pas isolés. À quelle distance du plancher de toit devons-nous les isoler ? Quel matériau d'isolation est requis ? **Voir A-102/détail 5. Laissez-moi savoir si vous avez besoin de plus d'informations.**
5. **Retirez la section 5.1 complètement de la Portée des Travaux pour ce projet, en raison de l'impossibilité d'arrêter les tours de refroidissement et de déplacer temporairement la tuyauterie. Chaque entrepreneur doit exclure de son offre les coûts de la toiture de cette zone (y compris le revêtement).**



6. Les ancres de toit ont tous une certification à jour. Le CNRC couvrira tous les coûts de la re-certification après la réinstallation, suivante la portée de la toiture.
7. L'accès à la face inférieure des drains de toit varie selon les sections du toit ; certains sont facilement accessibles car ils se trouvent dans des zones de plafond ouvert ou au-dessus d'une barre en T ; cependant, un certain nombre de drains sont situés au-dessus du plafond en gypse ou dans un vide sanitaire confiné. Voir le balisage suivant pour une représentation approximative de l'accessibilité des drains de toit. Les procédures pour les espaces confinés devront être mises en place/suivies partout où un drain est situé dans un espace confiné. Comme il s'agit d'une approximation, les conditions imprévues seront traitées au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

